

REUNION DU CONSEIL 28 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 octobre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de VAL SURAN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BRIDE Frédéric, Maire de la commune de VAL SURAN.

Date de convocation du Conseil Municipal :	17 octobre 2019
Affichage le :	
Nombre de membres en exercice : 34 Nombre de présents : 21	PRESENTS : Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE Josiane CARRETIÉ-ETCHEGARAY, Michel BOUQUEROD, Thierry BARRON, Adrien BAVOUX, Jean-Luc BERNARD, Marie-France BOUVIER, Gilbert BRUN, Jean-Dominique BUFFARD, Christian BUGNOD, Gérard CARRAZ, Roland CHAPUIS, Frédéric GIBAUD, Jean-Jacques IONI , André JENOUDÉ, Liliane LAZZAROTTO, Serge PIOTTON, Jacques POMIES, Claude ROZ, Sébastien TRASSAERT.
Absents :	Nathalie BARTHELET, Mickaël BERTARINI, Eric BULLE, Edwige CALLAMAND, Rosamund LOVE, Roger NICOLLET
Absents excusés :	Guy DUCHENE, Patriek LE LOUP, Cédric NICOD, Valérie ROUX. Thierry LEBRETON a donné pouvoir à Michel BOUQUEROD Bernard BOUVARD a donné pouvoir à Jacques POMIES Louis PARSUS a donné pouvoir à Marie-France BOUVIER
Secrétaire de séance :	Christian BUGNOD

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir rajouter un point à l'ordre du jour :

- Projet de réhabilitation du camping

Après délibération et à l'unanimité, le conseil accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal.

Objet	Tarifs locations communales
-------	-----------------------------

Suite à la réunion de la commission « locations communales » qui s'est réunie le 23 octobre dernier afin d'étudier de nouveaux tarifs communaux. Monsieur le Maire présente la réflexion qui a été donnée pendant cette réunion :

- **Tarifs de la salle des fêtes de St Julien** : Augmentation de 2.50 % et rajout de 30.00 € de chauffage en période hivernale (soit du 1^{er} janvier au 31 mars et du 1^{er} octobre au 31 décembre), ce tarif s'applique à tous les demandeurs à l'exception des associations communales. Les tarifs des salles de Bourcia et Villechantria restent inchangés (tableau en annexe)
- **Concessions** : La commune de Val Suran propose des tarifs identiques pour les cimetières de Bourcia, Louvenne et St Julien. Pour l'instant, le cimetière de Louvenne ayant passé une convention avec la commune de Montrevel, les tarifs restent inchangés. Une rencontre aura lieu avec le Maire de cette dernière. Le conseil décide de remettre ce point à l'ordre du jour ultérieurement.
- **Droits de places** : restent inchangés
- **Tarif du camping** : Une restructuration étant en cours les tarifs restent inchangés à ce jour

Ces tarifs sont effectifs au 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

VALIDE les modifications présentées par Monsieur le Maire concernant les tarifs des salles des fêtes communales.

DIT que les tarifs concernant les concessions de cimetière seront remis à l'ordre du jour ultérieurement.

DIT que ces tarifs concernant les locations de salles communales prendront effet au 1^{er} janvier 2020.

DEMANDE que les tarifs soient affichés à la mairie.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Objet	Colis des Aînés
-------	-----------------

Monsieur le Maire expose qu'il convient de réfléchir au cadeau de fin d'année concernant nos Aînés. Il propose qu'un repas convivial se déroulera le 15 décembre 2019 à 12h à la salle des Fêtes de St Julien. Ce repas concernera toutes les personnes de la commune de Val Suran, âgées de 70 ans et plus. Une invitation sera distribuée à toutes ces personnes avec un coupon réponse qui sera à retourner en Mairie avant le 27 novembre 2019. Monsieur le Maire souhaiterait que plus de conseillers participent au repas.

Le montant attribué cette année est de 25.00 € par personne. Les personnes ne souhaitant pas assister au repas

bénéficieront d'un colis. Toute personne accompagnatrice devra régler la somme de 25.00 €.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de convier les administrés de Val Suran qui ont 70 ans révolus (les personnes ayant 70 ans dans l'année 2019 sont incluses),

DIT que les personnes ne participant pas au repas se verront remettre un colis.

DIT que la somme allouée par la commune de Val Suran est de 25.00 € maximum par personne, tous confondus (repas, colis...).

DIT que toute personne accompagnatrice devra régler la somme de 25.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Objet	Bons d'achat – employés communaux
-------	-----------------------------------

Dans le cadre social, Monsieur le Maire propose d'octroyer à tout le personnel communal présent dans la collectivité durant le mois de décembre 2019, et ayant au moins un contrat de 5 mois et présent dans la collectivité au 1^{er} décembre de l'année.

L'Entente des Commerçants de Val Suran propose des bons d'achat d'une valeur de 100.00 € par tranche de 10.00 € à dépenser dans les commerces adhérents et offre aux employés communaux un bon d'achat d'un montant de 10.00 €.

Personnes bénéficiaires

BERNARD	100.00 €	CERUTTI	100.00 €	ROZ	100.00 €
BERTARINI	100.00 €	CLERC	100.00 €	SURGOT	100.00 €
BESSARD	100.00 €	MORAND	100.00 €	VOLLAND	100.00 €
BOEGLI	100.00 €				

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la proposition de l'Entente commerciale de Val Suran.

VALIDE le montant de montant de 100.00 €, pour tous agents présent dans la collectivité durant 1^{er} décembre 2019 et ayant au moins un contrat de 5 mois.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document résultant de cette décision.

Objet	Attribution d'affouages 2019-2020
-------	-----------------------------------

Michel BOUQUEROD et Jean-Luc BERNARD concernés par la délibération quittent la salle.

Considérant les délibérations sur l'assiette, la dévolution et la destination des coupes prises le 29 octobre 2018,

Considérant la délibération prise le 30 septembre 2019,

Considérant la publicité faite pour les inscriptions des affouagistes,

Considérant l'estimation des volumes de bois faite par les services de l'ONF,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

FIXE comme suit la liste des affouagistes sur la commune de Val Suran pour l'hiver 2019/2020 :

- DUPUY Philippe 6 rue du Puits La Boissière 39320 VAL SURAN
- BOUQUEROD Michel rue du Puits La Boissière 39320 VAL SURAN
- DARNAND Francis 17 rue de Nivigne Dancia 39320 VAL SURAN
- BESSARD Jean-Pierre 5 route de Louvenne Lapeyrouse 39320 VAL SURAN
- BERNARD Chantal 14 route de Louvenne Lapeyrouse 39320 VAL SURAN
- BERNARD Jean-Luc 1 chemin de l'Abreuvoir Louvenne 39320 VAL SURAN
- DEPREZ Raymond 61 rue Derrière Saint Julien 39320 VAL SURAN
- JACQUES Alexandrine 53 rue des Terreaux Saint Julien 39320 VAL SURAN
- VULIN Mickaël Lotissement Saint Maurice Saint Julien 39320 VAL SURAN

FIXE le prix de la part à 5 € le m³ pour les parcelles situées sur les communes déléguées de Saint Julien, Bourcia et Louvenne.

FIXE la taxe d'affouage comme suit :

- Saint Julien parcelle 11 : Mickael VULIN 50 m³ x 5 € = 250 €
- Saint Julien parcelle 7 : Mickael VULIN 17 m³ x 5 € = 35 €
- Saint Julien parcelle 17 : Raymond DEPREZ : 52 m³ x 5 € = 260 €
- Saint Julien parcelle 17 Alexandrine JACQUES : 52 m³ x 5 € = 260 €
- Saint Julien parcelles 20 – 21 : Mickael VULIN : 32 m³ x 5 € = 160 €
- Saint Julien parcelles 20 – 21 : Raymond DEPREZ : 33 m³ x 5 € = 165 €
- Louvenne parcelle 35: Chantal BERNARD : 41 m³ x 5 € = 205 €
- Louvenne parcelle 36 : Jean-Luc BERNARD : 41 m³ x 5 € = 205 €
- Louvenne parcelle 37 : Jean-Pierre BESSARD : 41 m³ x 5 € = 205 €
- Bourcia parcelle 1 : Michel BOUQUEROD : 5 € le m³.
- Bourcia parcelles 16 – 17 : Francis DARNAND et Philippe DUPUY : 5 € le m³.

AUTORISE le Maire à émettre les titres de recettes correspondant

Objet	Devis travaux
-------	---------------

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de devis de travaux reçus pour une allée au cimetière de Saint Julien (Boisson TP pour 6 452.50 € HT) des travaux de toitures sur les lavoirs de Civria (RGV montant HT de 5 636.11 €) et Dancia (RGV montant HT de 5 023.56 €) et du seuil de l'Eglise de Bourcia (RGV montant de 664.00 € HT).

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE de réaliser les travaux énoncés ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondant

Objet	Demandes d'aides au titre de la DST travaux divers
-------	--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que différents devis de travaux sont en cours et qu'il y a possibilité d'obtenir auprès du Conseil Départemental une aide au titre de la " Dotation Solidarité des Territoires" ou DST. La demande concerne les travaux suivants :

Travaux	Montant HT
Pont de Bourcia	15 523.31
Allée cimetière Saint Julien	6 452.50
Toit Eglise de Saint Julien	8 825.00
Toits lavoir Civria Dancia, seuil Eglise	11 323.67
TOTAL	42 124.48

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

SOLLICITE auprès des services du Conseil Départemental du Jura une aide au titre de la Dotation Solidarité des Territoires comme suit :

Travaux	Montant HT
Pont de Bourcia	15 523.31
Allée cimetière Saint Julien	6 452.50
Toit Eglise de Saint Julien	8 825.00
Toits lavoir Civria Dancia et seuil Eglise	11 323.67
TOTAL	42 124.48

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Objet	Terrain de tennis
-------	-------------------

Monsieur le Maire donne lecture de différents devis reçus pour la rénovation du terrain de tennis de Saint Julien, rénovation du sol 19 850 € HT, filets 802 € HT et différents aménagements extérieurs : 3 439.22 € HT. Il informe le conseil qu'une aide de 10 000 € est possible auprès du Conseil Départemental dans le cadre d'aménagement sportif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

ACCEPTE de réaliser les travaux d'aménagement sportif pour un montant 24 091.22 HT de €

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental du JURA une aide à hauteur de 10 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Objet	Rapports sur le prix de l'eau et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2018 – Syndicat des Eaux St Amour/Coligny
-------	---

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'approuver le rapport sur le prix de l'eau établi par le comité du Syndicat de Distribution d'Eau Potable Bresse Suran Revermont qui relate un prix de l'eau pour la vallée St Amour/Coligny comme suit :

	Part collectivité			Part délégataire			Prix TTC	
	€/an	€/m³	€/120 m³	€/an	€/m³	€/120 m³	€/TTC/120m³	€/TTC/m³
2018	36.00	0.4800	93.60	50.52	0.709	135.60	287.12	2.39
2019	36.00	0.4800	93.60	50.00	0.727	137.24	288.48	2.40

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE le rapport proposé par le comité du Syndicat de Distribution d'Eau Potable Bresse Suran Revermont

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Objet	Remboursement caution Monsieur et Madame THUSY
-------	--

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ à la date du 18 octobre 2019 de Monsieur et Madame THUSY occupant du logement situé 45 rue Lezay Marnésia sur la commune déléguée de St Julien.

Ils avaient versé une caution d'un montant de 507.00 € lors de leur entrée dans l'appartement. Compte tenu qu'aucune dégradation n'a été constatée lors de l'état de lieux, il convient de rembourser la somme de 507.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

PREND NOTE que l'état des lieux ne fait apparaître aucune dégradation dans le logement situé au 45 rue Lezay Marnésia.

ACCEPTTE de rembourser la caution versée par Monsieur et Madame THUSY pour un montant de 507.00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer ledit remboursement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Objet	Réhabilitation du camping
-------	---------------------------

Monsieur le Maire informe le conseil du rendu de l'étude de réhabilitation du camping de Saint Julien. Cette étude engagée par la Communauté de Communes a pour but de dégager des éléments de mise en valeur du camping par la réalisation d'actions à court terme. Cela consisterait entre autre à revoir la signalétique des lieux, prévoir un bâtiment d'accueil (mobil home existant), mettre en place de nouveaux hébergements mais aussi réhabiliter le local sanitaire. Il s'avère que d'une part le coût de ce projet serait très conséquent et que d'autre part son rayonnement dépasserait le cadre de la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu a voté par 2 abstentions et 22 voix pour

SOLLICITE la Communauté de Communes Petite Montagne afin qu'elle devienne compétente pour la réhabilitation du camping de Saint Julien

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

Objet	Réhabilitation ancienne gendarmerie
-------	-------------------------------------

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant projet concernant la réhabilitation de l' »ancienne gendarmerie ». Cette réhabilitation comprendra 7 logements locatifs dont 2 accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ce bâtiment sera en basse consommation. Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour acter les points suivants :

- Validation de la poursuite du projet sur la base d'un montant de travaux estimé à 696 000.00 € HT
- L'autorisation d'organiser la publicité et la mise en concurrence des marchés de travaux relatifs à cette opération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

VALIDE la poursuite du projet sur la base d'un montant de travaux estimé à 696 000.00 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à organiser la publicité et mise en concurrence des marchés de travaux relatifs à cette opération.

Objet	Questions diverses
-------	--------------------

Devenir médical : Sur l'initiative de Madame Hélène PELISSARD, les élus ainsi que le corps médical de St Julien ont rencontré les Directeurs de l'ARS, de la CPAM et de l'Hôpital de Lons le Saunier concernant le remplacement du Docteur REDIN. Le Directeur de l'ARS a expliqué à l'assemblée qu'il travaillait sur la recherche d'un ou plusieurs médecins pour notre commune. Des pistes sont en cours et pourraient aboutir dans le mois de Janvier 2020.

Modification relais SFR : Dans le cadre d'une modification de réseau téléphonique par l'opérateur SFR, cet opérateur prévoit de faire évoluer l'antenne-relais pour adjoindre aux technologies 2G et 3 G d'installer la 4G afin de bénéficier des services mobiles de très haut débit.

Parcelles ZE101 au Doinchet, ZC 27 à la Combe BERNARD et ZC33 en Chenoz sur la commune déléguée de Villechantria : Ces parcelles en prés en en taillis, il convient de savoir si la commune veut les acquérir. Le conseil municipal ne souhaite pas acquérir ces parcelles.

Club Judo Arinthod/St Julien : Le club a fait parvenir un courrier à la mairie remerciant la commune pour la subvention qui leur a été allouée et une demande de RDV afin de faire le point sur les besoins et solutions envisageables pour l'amélioration du dojo de St Julien.

Manifestations :

Dimanche 3 novembre – Salle des Fêtes- Repas dansant à 12h00 organisé par le Don du Sang

Lundi 11 Novembre – Cérémonie

Bourcia : 11h30

Louvenne : 10h00

St Julien : 11h15 Place de la Mairie

Villechantria : 10h30

Samedi 16 novembre - Salle des Fêtes – Concours de belote à 13h30 organisé par le Club Val Suran

Vendredi 22 novembre – Salle des Fêtes – Cinéma à 20h30

Dimanche 1^{er} décembre - Salle des Fêtes – Concours de belote à 13h30 organisé par les St Julien de France

Samedi 7 décembre – Place de la Mairie de St Julien – Téléthon à partir de 8h00 organisé par le Foyer Rural

Les comptes rendus sont consultables en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Le prochain conseil aura lieu le 25 novembre 2019 à 20h00 Présentation du projet camping par Carole

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00

Le Maire,
F. BRIDE

